

***Affaires Juridiques & Gestion des  
Assemblées***

*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*

*. :03.27.53.75.32*

*Réf. : **CL/JR/IT***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 24 AOUT 2015**

**L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - ~~C.DEMUYNCK~~ - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - ~~M.P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO--S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY**

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**Yves ZUMSTEIN** (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)

**Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)

**Marie-Pierre ROPITAL** (à Nathalie MONTFORT)

**EXCUSES :**

**ABSENT(E)S :**

**Abdelhakim NEZZARI** (absent pour les questions **14 et 14 bis**)

**Jean-Yves HERBEUVAL** (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)

**Sylvie ZATAR** (absente pour les questions **16 à 18**)

**Naghieb REFFAS** (absent pour la question **n° 19**)

**Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA** (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

**SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 7 : Organisation d'une braderie dans la rue d'Hautmont le 06 septembre 2015**

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu l'arrêt du Conseil d'État, 21 juin 1993, Commune de Chauriat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de Commerce, notamment les articles L.310-2 et suivants, R.310-8 et suivants et R.310-19,

Vu le Code Pénal, notamment ses articles L.321-7 et R.321-9 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2112-1, L.2211-1, L.2221-1 et L.2222-7,

Vu le décret n°2009-169 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code de Commerce.

Considérant qu'afin de dynamiser le quartier de Sous-le-Bois, la Ville de Maubeuge a décidé de s'associer aux *Gibus* de Louvroil, association issue de la loi de 1901, pour l'organisation de la braderie de la rue d'Hautmont qui se tiendra le dimanche 6 septembre 2015.

Considérant que, lors de cette manifestation, plusieurs événements auront lieu :

- Braderie des commerçants,
- Barbecue organisé par l'association du *Comité des fêtes de Sous-le-Bois*,
- Défilé organisé par les *Gibus* de Louvroil avec la participation d'associations de Maubeuge,
- Concours de pétanque géré par l'association *les Gibus* sur la commune de Louvroil,
- Animations sur le podium du parking Dessalle organisées par l'association *les Gibus*,
- Manège géré par *les Gibus*,
- Structures gonflables prêtées par la Ville de Maubeuge et gérées par la commune de Louvroil.

Considérant que, pour ces manifestations, la Police Municipale de Maubeuge encadre le défilé et assure la sécurité sur le territoire de la Commune conformément à l'article L.2212-2 du Code général des Collectivités Territoriales.

Que la Ville de Maubeuge participe financièrement pour moitié, à la tenue d'un vin d'honneur à l'issue du défilé en raison de l'intérêt public communal de l'événement.

Que, par ailleurs, du matériel sera mis à disposition tel que des podiums, tonnelles, tables, bancs, barrières et structures gonflables et qu'il devra faire l'objet d'une valorisation comptable de la part des associations bénéficiaires.

Que, concernant la communication de l'événement, des maquettes d'affiches, flyers, calicot seront réalisés par la Ville de Maubeuge.

Que les réservations des commerçants non sédentaires sont gérées par le service Foires et Marchés de la Ville de Maubeuge.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser :
  - l'organisation d'une braderie dans la rue d'Hautmont le 06 septembre 2015 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
  - la participation financière de la Ville de Maubeuge pour la tenue d'un vin d'honneur à l'issue du défilé, à hauteur de 50% du coût total soit 100€,
  - la mise à disposition à titre gratuit à l'association du *Comité des fêtes de Sous le Bois* du matériel (podiums, tonnelles, tables, bancs et barrières, structures gonflables), dont les modalités seront prévues par convention,
  - De fixer le tarif des emplacements à 2€ du mètre linéaire

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- Autorise :
  - l'organisation d'une braderie dans la rue d'Hautmont le 06 septembre 2015 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
  - la participation financière de la Ville de Maubeuge pour la tenue d'un vin d'honneur à l'issue du défilé, à hauteur de 50% du coût total soit 100€,
  - la mise à disposition à titre gratuit à l'association du *Comité des fêtes de Sous le Bois* du matériel (podiums, tonnelles, tables, bancs et barrières, structures gonflables), dont les modalités seront prévues par convention,
  - De fixer le tarif des emplacements à 2€ du mètre linéaire.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**